



**Commission Régionale Football Loisirs
Et Bariani
SAISON 2019/2020**

PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion du : mercredi 27 Novembre 2019

Président : Mr MATHIEU

Présents : MM. LE CAVIL - THOMAS

Excusés : Mme GOFFAUX - MM. GORIN - BOUDJEDIR - DARDE - ELLIBINIAN (représentant CRA).

INFORMATION - TERRAINS

Le terrain n°2 du stade Louis Lumière situé Paris 20ème reste indisponible jusqu'à une date indéterminée.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

SAMEDI MATIN

1^{er} rappel

Poule B :

N°22043424 – BRAZIL DIAMONDS / VEMARS ST-WITZ du 16/11/2019

FRANCILIENS :

1^{er} rappel

Poule B :

N°22003980 – CAILLOUX FC / LE TIR AS CBB du 18/11/2019

Poule C:

N°22004112 – LIONS DE MENILMONTANT / PARISII FC du 18/11/2019

N°22004116 – NANTERRE ES / JEUX EN HERBE du 18/11/2019

BARIANI

1^{er} rappel

Poule A:

N°22003454 – PITRAY OLIER PARIS / LOTO ANCIENS ESCP FOOT du 18/11/2019

2ème rappel avant sanction

Poule B:

N°22003580 – ETUDIANTS DYNAMIQUES / LOTO NEUILLY BOULOGNE du 04/11/2019

CHAMPIONNAT

SAMEDI MATIN

Poule A

N°220041872 – SUPERNOVA FC / GRENELLE AS du 16/11/2019

Après lecture des pièces versées au dossier (courrier de GRENELLE AS, courrier de l'arbitre officiel),
La Commission rectifie le résultat initialement saisi et entérine comme suit :

SUPERNOVA FC : 1 but

GRENELLE AS : 4 buts

D'autre part, la Commission confirme bien le résultat du match Jeunes du Stade / Grenelle AS du
09/11/2019 : 1 - 1.

N°220041877 – CHENNEVIERES LOUVRES FC 1 / SOCRATES CLUB du 23/11/2019

Après lecture des pièces versées au dossier (courrier de SOCRATES CLUB, courrier de l'arbitre et
feuille de match),

La Commission donne match perdu par forfait à SOCRATES CLUB (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le
gain à CHENNEVIERES LOUVRES FC 1 (3 pts, 5 buts).

La Commission demande à l'équipe SOCRATES CLUB de régler la totalité des frais de déplacement
de l'arbitre.

N°220041863 – ENORME FC / ALORA OCDE FC du 09/11/2019

Après lecture des pièces versées au dossier (courrier d'ENORME FC),

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre de transmettre la feuille de match à la L.P.I.F.F.,
pour sa réunion du mercredi 4 décembre 2019.

N°220041871 – ENORME FC / SOCRATES CLUB du 16/11/2019

Après lecture des pièces versées au dossier (courrier d'ENORME FC),

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre de transmettre la feuille de match à la L.P.I.F.F.,
pour sa réunion du mercredi 4 décembre 2019.

Poule B

N°22003410 – CHENNEVIERES LOUVRES 2 / SEIZIEME ES du 12/10/2019 reporté au 26/10/2019

La Commission prend note du nouveau courrier de l'équipe de l'ES SEIZIEME et transmet le dossier
aux organes compétents de la L.P.I.F.F..

BARIANI

La Commission rappelle aux clubs recevant, la nécessité réglementaire de rentrer les résultats via FOOTCLUBS, dès le lendemain de leur rencontre.

Poule B

N°22003598 – LOTO NEUILLY BOULOGNE / LA FAISE du 05/12/2019

Après lecture des pièces versées au dossier (courriers de LOTO NEUILLY BOULOGNE et de LA FAISE),

La Commission reporte cette rencontre au jeudi 9 janvier 2020.

L'équipe recevant est chargée de prévenir l'équipe visiteuse et le gestionnaire du stade.

N°22003564 – COCINOR / APSAP VILLE DE PARIS du 07/10/2019 reporté au 21/10/2019

Après deux rappels de feuille de match manquante, la Commission décide de donner match perdu par pénalité à COCINOR (-1 point / 0 but).

L'équipe APSAP VILLE DE PARIS conserve son résultat acquis sur le terrain (3 points / 1 but).

FRANCILIENS

Poule A

N°22003854 – KRO AS / BONDY AS du 25/11/2019

La Commission prend note du courrier de KRO AS et demande aux dirigeants, capitaines et joueurs de BONDY AS de réserver un meilleur accueil aux équipes adverses ainsi qu'aux arbitres.

Poule B

N°22003990 – ALFORTVILLE US 1 / CAILLOUX FC du 02/12/2019

Après lecture de la pièce versée au dossier (courrier de CAILLOUX FC),

La Commission indique ne pouvoir accepter la demande de report de cette rencontre.

Poule C

Après lecture de la pièce versée au dossier (courrier de NANTERRE ES) la Commission indique que les rencontres de cette équipe à domicile débiteront désormais à **20h15** au lieu de 20h30.

N°22004117 – PARISII FC/ MAARIFIENNE du 25/11/2019

Après lecture de la pièce versée au dossier (courrier de MAARIFIENNE), la Commission donne match perdu par forfait à MAARIFIENNE (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à PARISII FC (3 pts, 5 buts).

Prochaine réunion : mercredi 4 Décembre 2019